



CÔTE D'IVOIRE

ETATS FINANCIERS 2018



Sommaire

Synoptique BOA-CÔTE D'IVOIRE 2

Annexes 1 à 4.28 10-37





Date d'ouverture : janvier 1996

Créée en 1980 : BANAFRIQUE.
Intégrée au Réseau BOA en 1996.



Capital au 31/12/2018

20 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

Avril 2010



**Conseil d'Administration
au 31/12/2018**

Lala MOULAYE EZZEDINE, Présidente
Tiémoko KOFFI
Ousmane DAOU
BOA WEST AFRICA représentée par
Abderrazzak ZEBDANI
Mamoun BELGHITI
Amine BOUABID



Commissaires aux Comptes

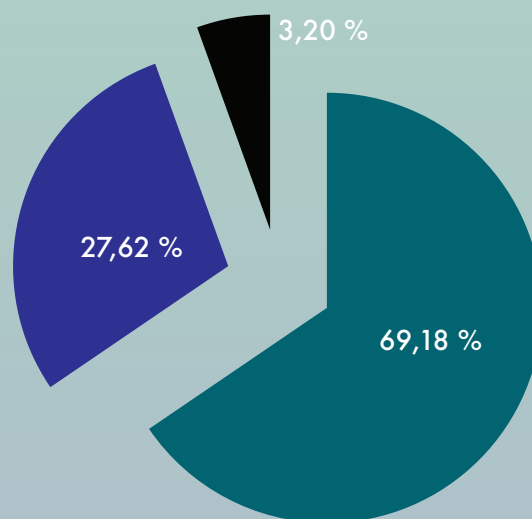
MAZARS CÔTE D'IVOIRE
ERNST & YOUNG



Siège social

Abidjan Plateau
Angle Avenue Terrasson de Fougères - Rue
Gourgas, 01 BP 4132 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 20 30 34 00
Fax : (225) 20 30 34 01
SWIFT: AFRICIAB

Principaux actionnaires au 31/12/2018



- BOA WEST AFRICA
- AUTRES ACTIONNAIRES
- ATTICA S.A.



information@boacoteivoire.com

www.boacoteivoire.com

Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	407 378	379 359	-6,9 %
Créances clientèle	345 450	301 414	-12,7 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	36	40	11,1 %
Structure			
Total bilan	640 023	576 928	-9,9 %
Fonds propres (avant répartition)	40 387	45 531	12,7 %
Effectif en fin de période	391	433	13,2 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	30 063	32 833	9,2 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	16 152	19 070	18,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	13 911	13 763	-1,1 %
Coût du risque en montant (*)	3 998	2 056	-48,6 %
Résultat Net	9 879	11 699	18,4 %
Coefficient d'exploitation	53,7 %	58,1 %	
Coût du risque	1,23 %	0,28 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	1,6 %	1,9 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	24,9 %	27,2 %	
Solvabilité			
Tier 1	32 005	36 405	
Tier 2	545	260	
Risk Weighted Asset (RWA)	370 961	367 577	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	8,8 %	10,0 %	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

- 9,9 %
Total bilan

Ressources de la clientèle
407 378 millions F C FA
2017

379 359 millions F C FA
2018

Créances sur la clientèle
- 12,7 %

PNB
+ 9,2 %

Analyse financière

A fin 2018, BOA-CÔTE D'IVOIRE compte 40 agences et un effectif de 463 collaborateurs. Les dépôts et créances clientèles affichent respectivement 379 359 millions de F CFA et 301 414 millions de F CFA soit une baisse de respectivement 6,9 % et 12,7 %.

Le total bilan se contracte de 9,9 % pour atteindre 576 928 millions de F CFA. Avec des fonds propres avant répartition de 45 531 millions de F CFA, la Banque présente un ratio de solvabilité de 10 % pour un minimum règlementaire de 8 %, niveau en hausse comparativement à celui de 2017 (8,8 %).

Le Produit Net Bancaire se chiffre à 32 833 millions de F CFA, en progression de 9,2 % par rapport à

2017. Les frais généraux d'exploitation sont en hausse de 18,1 %, du fait de l'ouverture de 4 nouvelles agences et de l'augmentation des effectifs. En conséquence, le coefficient d'exploitation se dégrade à 58,1 % contre 53,7 % en 2017.

Il en découle un résultat brut d'exploitation de 13 763 millions de F CFA, en baisse de 1,1 % par rapport à 2017.

L'amélioration du coût du risque à 0,3 % contre 1,2 % à fin 2017 permet à la Banque de dégager un résultat net de 11 699 millions de F CFA, en hausse de 18,4 % par rapport à l'année antérieure.

La rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres ressortent respectivement à 1,9 % et 27,2 %.

Faits marquants

Janvier

- Ouverture de l'Agence de Yopougon Toits Rouges, à Abidjan.

Mars

- Ouverture de l'Agence de Yopougon Gesco, à Abidjan.

Avril

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».

Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Août

- Ouverture de l'Agence de Yopougon Ananeraie, à Abidjan.

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

Octobre

- Ouverture de l'Agence de Koumassi Remblais, à Abidjan.

Décembre

- Lancement de la campagne commerciale « BOA en Fête ».



Agence Koumassi Remblai, à Abidjan



Agence Yopougon Ananeraie, à Abidjan



Agence Yopougon Gesco 3, à Abidjan

Engagements citoyens

L'engagement et les initiatives RSE sont au cœur de la stratégie de la Banque pour se positionner comme une entreprise « responsable » vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE a principalement orienté son action citoyenne vers les domaines social, économique et environnemental.

Social

- Sponsoring d'une conférence Rotary ayant pour thème « les enjeux de l'émergence économique du continent africain ».
- Participation financière pendant le mois du ramadan pour soutenir des familles démunies.

Economique

- Sponsoring du diner gala de l'UMACIE (Union des Agents de Maitrise de la Compagnie d'Electricité de Côte d'Ivoire).
- Contribution financière symbolique à la Fête Nationale de la Côte d'Ivoire dans 5 villes de l'intérieur du pays où est implantée BANK OF AFRICA : Bouaké, San-Pedro, Sinfra, Korhogo et Soubre.

Environnemental

- Développement de la culture et du comportement durable.
- Rencontres périodiques et sensibilisation des opérateurs de maintenance et prestataires (nettoyage, gardiennage, etc.).

Promotion de la construction sociale

- Prise en compte des normes pour les personnes à mobilité réduite dans la construction de 2 Agences (Yopougon Toit Rouge et Ananeraie).



La coupe du banquier, édition 2019

Bilan comparé des deux derniers exercices		(en F CFA)	
ACTIF	2017	2018	
Caisse, Banque Centrale, CCP	41 170 523 790	37 780 327 855	
Effets Publics et Valeurs Assimilées	196 700 599 726	164 259 358 711	
Créances Interbancaires et Assimilées	18 635 103 236	28 878 557 107	
Créances Sur la Clientèle	345 450 257 220	301 413 960 030	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 462 500 040		
Actions et autres titres à revenu variable	11 437 015 691	11 448 859 664	
Actionnaires ou Associés			
Autres Actifs	3 879 978 022	5 955 770 068	
Compte de Régularisation	2 188 265 782	8 073 128 617	
Participations et autres titres détenus à long terme	6 102 097 248	5 386 090 003	
Parts dans les entreprises liées			
Prêts subordonnés			
Immobilisations Incorporelles	650 579 862	861 219 502	
Immobilisations Corporelles	12 345 719 428	12 870 324 518	
TOTAL ACTIF	640 022 640 045	576 927 596 075	

HORS BILAN	2017	2018	
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 139 851 127	9 135 471 648	
ENGAGEMENT DE GARANTIE	65 363 800 084	66 935 032 691	
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS RECUS	669 093 115 932	750 921 166 763	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENT DE GARANTIE	669 093 115 932	750 921 166 763	
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

Au 31/12/2018, 1 euro = 655,957 F CFA

(en F CFA)

PASSIF	2017	2018
Banques centrales CCP		
Dettes Interbancaires et assimilées	182 942 793 021	139 115 884 631
Dettes à l'égard de la clientèle	407 377 693 753	379 359 356 803
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	3 871 122 467	2 973 006 159
Comptes de régularisation	4 390 207 088	9 221 319 293
Provisions	494 469 458	467 410 248
Emprunts et titres émis subordonnés	558 926 920	259 683 012
Capitaux propres et ressources assimilées	40 387 427 338	45 530 935 929
Capital souscrit	20 000 000 000	20 000 000 000
Primes liées au capital	675 372 000	675 372 000
Réserves	10 138 185 021	14 764 887 482
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées		
Report à nouveau (+/-)	-304 694 583	-1 608 387 699
Résultat de l'exercice (+/-)	9 878 564 900	11 699 064 146
Bénéfice en instance d'affectation		
Excédent de produit sur les charges	9 878 564 900	11 699 064 146
TOTAL PASSIF	640 022 640 045	576 927 596 075

Compte de résultat	(en F CFA)	
	2017	2018
Intérêts et produits assimilés	34 222 391 310	33 237 665 690
Intérêts et charges assimilés	-12 826 798 499	-12 463 785 024
Revenus des titres à revenu variable	100 810 215	
Commissions (produits)	9 440 000 000	10 930 924 172
Commissions (charges)	-2 077 918 199	-2 336 606 000
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	792 593 929	1 507 889 012
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	98 696 490	-5 502 000
Autres produits d'exploitation bancaire	1 899 000 000	2 458 330 000
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 759 193 950	-496 356 279
PRODUIT NET BANCAIRE	30 062 758 849	32 832 549 733
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-14 449 191 921	-17 191 478 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 702 685 769	-1 878 232 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 910 881 159	13 762 859 733
COÛT DU RISQUE	-3 997 690 853	-2 055 961 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 912 981 159	11 706 898 733
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 000 000	27 172 175
RESULTAT AVANT IMPÔT	9 913 981 159	11 734 050 908
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-35 000 016	-35 000 016
RESULTAT NET	9 878 564 143	11 699 064 146

Annexes

1 Règles et méthodes comptables appliquées

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UEMOA

Le bilan et le compte de résultat de BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire révisé applicables aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Méthodes de calcul des provisions de passif et pour dépréciation des éléments d'actif

Les provisions réglementées correspondent aux provisions spéciales pour risque afférent aux opérations de crédit à moyen et long terme dont la constitution est autorisée par l'article 6-III-C-F du Code Général des impôts. BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE a utilisé la faculté de comptabiliser cette provision depuis l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Le montant de la dotation annuelle aux provisions fiscalement déductible est limité à 5% du bénéfice comptable et le montant global de la provision ne peut excéder 5% du montant total de l'encours des crédits à long et moyen terme.

Méthodes de calcul des amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire.

Méthode d'évaluation des différents postes du bilan, du hors bilan, du compte de résultat, ainsi que des autres indications chiffrées figurant dans l'annexe

- Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.
- Les créances en souffrance font l'objet d'une provision déterminée au cas par cas suivant l'instruction n°026-11-2016 du plan comptable bancaire révisé
- Les positions de change sont évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Tous les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et figurant au bilan sont donc évalués aux cours de change officiels en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents ou définitifs, sont constatés à la fin de chaque période au compte de résultat en contrepartie des comptes de contre-valeur de position de change.
- Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation par rapport à leur valeur intrinsèque correspondant à la quote-part de l'actif net détenue.
- Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement informatique qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans.

4.1. Les règles et méthodes comptables appliquées

La note relative aux règles et méthodes comptables appliquées est divisée en deux parties

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UEMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UEMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UEMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1^{er} rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, " à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté".

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	5 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	33,5 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER DE BUREAU	10 %
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	10 %
MATÉRIEL DE BUREAU	25 %
MATÉRIEL INFORMATIQUE	25 %
LOGICIEL INFORMATIQUE	33,33 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS												
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES COMPTABLES														
PCB Révisé	<p>Nous vous informons que le Plan comptable Bancaire révisé et le Nouveau Dispositif Prudentiel de l'UMOA, institués par la décision n° 357-11-2016 instituant le Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA et la décision n° 013/24/06/2016 portant dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédits et aux compagnies financières de l'UMOA, sont entrés en vigueur depuis le 1er janvier 2018.</p> <table border="1" data-bbox="1205 943 2029 1050"> <thead> <tr> <th></th> <th>PCB ANCIEN</th> <th>PCB NOUVEAU</th> <th>IMPACT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres 2017</td> <td>42 388</td> <td>40 387</td> <td>- 2 001</td> </tr> <tr> <td>Résultat 2017</td> <td>10 845</td> <td>9 879</td> <td>- 966</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les retraitements effectués par BOA-CÔTE D'IVOIRE suite à l'application du PCB révisé se chiffrent à 2,001 milliards de F CFA.</p> <p>Au 31/12/2017, les capitaux propres de BOA-CI baissent de 2,001 milliards, le résultat quant à lui passe de 10,845 milliards à 9,878 milliards soit une baisse de 966 millions.</p>		PCB ANCIEN	PCB NOUVEAU	IMPACT	Capitaux propres 2017	42 388	40 387	- 2 001	Résultat 2017	10 845	9 879	- 966	
	PCB ANCIEN	PCB NOUVEAU	IMPACT											
Capitaux propres 2017	42 388	40 387	- 2 001											
Résultat 2017	10 845	9 879	- 966											
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS														
Néant	Néant													

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs:

" pays de résidence " et " agent économique " définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés)
- les banques du " reste du monde ". Il s'agit notamment de correspondants

ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES REST DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	26 688	8 053	335	723	0	35 799	2 634
PRETS	0	16 769	2 780	0	0	19 549	15 795
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR						0	
PRÊTS À TERME		16 769	2 780			19 549	15 795
VALEURS RECUES EN PENSION LIVRÉE	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS RECUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR						0	
VALEURS RECUES EN PENSION À TERME						0	
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						0	0
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	26 688	24 822	3 115	723	0	55 348	18 429
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)						0	0
DÉPRÉCIATIONS						0	0
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	26 688	24 822	3 115	723	0	55 348	18 429

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée)
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTELE	ETAT ET ASSIMILES	ISBLM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS (*)	109	1	1 830	1 152	32 525	35 617	29 349
PRETS A TERME	31 582		13 435	50 427	163 776	259 220	309 068
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
OPERATIONS DE LOCATION -FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			1	3 881	15 215	19 097	20 425
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	31 691	1	15 266	55 460	211 516	313 934	358 842
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS		1		3 786	8 733	12 520	13 392
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	31 691	0	15 266	51 674	202 783	301 414	345 450

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, éligibles aux interventions de la banque centrale ;
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION				0	0	0	0	0
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE								
BRUT	164 259		11 449	175 708	196 701	1 463	11 437	209 600
DÉPRÉCIATIONS				0				0
NET	164 259	0	11 449	175 708	196 701	1 463	11 437	209 600
DONT COTÉ				0				0
PORTEFEUILLE D' INVESTISSEMENT								
BRUT				0				0
DÉPRÉCIATIONS				0				0
NET	0	0	0	0	0	0	0	0
DONT COTÉ				0				0
TOTAL	164 259	0	11 449	175 708	196 701	1 463	11 437	209 600

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;

- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/ NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE (DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES								
TITRES DE PARTICIPATIONS								
BOA FRANCE	FRANCE	NON	BANQUE	9 183	510	0	-	
BOA KENYA	KENYA	NON	BANQUE	37 785	5 748	5 032	5 748	
CRRH-UEMOA	TOGO			5 832	100	100	100	
SCI-OLYMPE	COTE D'IVOIRE		SOCIETE IMMOBILIERE	200	90	90	90	
VISA			TECHNOLOGIE DE PAIEMENT	0	6	6	5	
AFRICINVEST				54 570	68	68	68	
C,T,M,I	COTE D'IVOIRE				1	1	1	
DC/BR	COTE D'IVOIRE			1 560	28	28	28	33
A,F,H	LUXEMBOURG		HOLDING	26 226	7	7	7	2
AGORA	COTE D'IVOIRE		HOLDING - SOCIETE D'INVESTISSEMENT	5 000	29	29	29	56
AISSA SARL	BENIN		INFORMATIQUE	42	7	7	7	
DIVERSES ACTIONS	COTE D'IVOIRE			0	1	1	1	
SHBR	COTE D'IVOIRE		HOTELLERIE	632	18	18	18	
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME								

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	23 725	2 701	753	25 673	10 729	1 864	652	11 941	13 732
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 741	562		2 303	1 091	351		1 442	861
				0				0	0
				0				0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 984	2 139	753	23 370	9 638	1 513	652	10 499	12 871
- PRISES EN LOCATION -FINANCEMENT				0				0	0
- MISES EN LOCATION - SIMPLE				0				0	0
- AUTRES				0				0	0
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0				0	0
				0				0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		1 069		9 401		10 470	6 585
EMPRUNTS	112 255	15 175	82	0	0	127 512	175 264
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE	112 255					112 255	112 309
AU JOUR LE JOUR						0	
À TERME		15 175	82			15 257	62 955
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	0	0	0	0	0	0	0
AU JOUR LE JOUR							
À TERME							
TOTAL	112 255	16 244	82	9 401	0	137 982	181 849

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	1 561	477	1 314	42 946	162 600	208 898	256 358
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	3 066	451	4 250	26 804	49 526	84 098	79 100
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À REGIME SPECIAL				62 655		62 655	54 600
AUTRES DÉPÔTS	1 503	5 780	12	1 524	14 889	23 708	17 319
TOTAL	6 130	6 708	5 576	133 930	227 015	379 359	407 377

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement

en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;
- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan ;

le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS							
- À DURÉE DÉTERMINÉE	EURO	1 319 614	5,90%		01 JUIN & 01 DEC	260	260
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL						260	

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	15 223	3 031	0	3 155	15 099
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					0
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	13 392	1 883		2 755	12 520
TITRES DE PLACEMENT					0
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS	510	716			1 226
AUTRES ACTIFS	1 321	432		400	1 353
PROVISIONS	494	115	0	142	467
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	76	65		40	101
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					0
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					0
AUTRES RISQUES ET CHARGES	418	50		102	366

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	10 000	6 675	22 338	39 013
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE			2 415	
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017	10 000	6 675	19 922	36 597
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	10 000			
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			10 845	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			6 089	
AUTRES MOUVEMENTS		6 000	4 000	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	20 000	675	21 712	42 387
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE			2 000	
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	20 000	675	19 712	40 387
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			11 699	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			6 556	
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2018	20 000	675	24 855	45 530

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;

- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL	20 000
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ	
VALEUR NOMINALE DES TITRES	1 000

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	31/12/17		
PERSONNES MORALES			20	20	100,0%	100,0%
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
ATTICA	CÔTE D'IVOIRE	01 BP 4132 - ABIDJAN 01	0,6	0,6		3,2%
BOA - WEST AFRICA	CÔTE D'IVOIRE		13,8	13,8		69,2%
HORS GROUPE			5,5	5,5		27,6%
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			0	0	0,0%	0,0%
SALARIÉS			0	0	0,0%	0,0%
TOTAL			20	20	100,0%	100,0%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	24 524	2 411	1 028	916		28 879
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	71 785	27 250	71 382	124 123	6 874	301 414
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						0
TITRES DE TRANSACTION						0
TITRES DE PLACEMENT	18 080	10 487	48 799	95 099	3 243	175 708
TITRES D'INVESTISSEMENT						0
TOTAL	114 389	40 148	121 209	220 138	10 117	506 001
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	128 937	50	1 328	7 055	1 746	139 116
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	305 623	22 913	15 095	33 513	2 215	379 359
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	434 560	22 963	16 423	40 568	3 961	518 475

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
EURO	3 185	3 176			2 594	2 514		
USD	325	326			225	226		
CAD	7	7			6	6		
XOF	2 272 751	2 278 144			1 774 644	1 823 739		
TOTAL	2 276 268	2 282 144	0	0	1 777 469	1 826 485	0	0

(Montants en millions de F CFA)

Annexe 4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	76 070	68 257
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	0	0
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	9 135	3 140
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	7 772	1 905
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	596	367
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	7 176	1 538
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	1 363	1 235
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 221	13 097
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	8 221	13 097
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	58 714	52 020
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES	113	113
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	58 601	51 907
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	750 921	669 093
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	0	0
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE	0	0
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	0	0
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	750 921	669 093
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	3 350	
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION	21 089	114
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	17 102	
AUTRES GARANTIES REÇUES	709 380	668 979

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues/données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre:

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
TOTAL	0	0	0

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
TOTAL	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	0	0	0
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-3 903	2 758	1 043
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-3 714	1 493	872
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	189	1 591	196
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		326	25
AUTRES RISQUES	-917	28	-721

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement:

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVELOPMENT DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	36 597	40 387	45 531
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 114	9 914	11 735
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	35	35	35
RÉSULTAT NET	10 149	9 879	11 700
RESULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	507	542	585
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	310	274	295
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	4 582	5 321	6 347
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	1 226	1 341	1 658
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	351	385	436

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
BILAN						
ACTIF	576 928				576 928	640 023
PASSIF	576 928				576 928	640 023
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	76 071				76 071	68 504
ENGAGEMENTS REÇUS	750 921				750 921	669 093
COMPTE DE RESULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	32 833				32 833	30 063

(Montants en millions de F CFA)

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2018
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	1 733	2 536
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	1 461	1 937
INDEMNITÉ DE FONCTION	59	76
AVANTAGES EN NATURE	274	524
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		
NOMBRE D'ACTIONS	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	19	49
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	100	122
ASSURANCE MALADIE	13	19
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		1 526	-1 138	0,0%	56,02
		1 526	-1 138	0,0%	56,02
AVANCES		86	-52		36,76
		86	-52		36,76
GARANTIES		1 314	-923		18,86

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice)
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	ACTIF				PASSIF			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				8 504				14 298
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				8 048				608
PRÊTS				456				13 690
TITRES								
AUTRES ACTIFS				50				67
TOTAL				8 554				14 365
PASSIF								
DÉPÔTS				22				22
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				10 463				3 017
AUTRES EMPRUNTS								39 549
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				260				5 442
TOTAL				10 745				48 030
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL				0				0
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				505				259
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-542				-746
COMMISSIONS (PRODUITS)				109				
COMMISSIONS (CHARGES)				-12				-108
AUTRES PRODUITS				58				56
AUTRES CHARGES				-1 248				-761
TOTAL NET	0	0	0	-1 130	0	0	0	-1 300

(Montants en millions de F CFA)

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/17	31/12/18
COMPTES COURANTS	73 690	66 431
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT	73 410	66 183
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L' UMOA	122	104
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM	158	150
COMPTES D'EPARGNE	160 758	178 442
COMPTES A TERME	739	759
BON DE CAISSE	7	7
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	3 679	3 680

(Montants en millions de F CFA)

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/17	31/12/18
GUICHETS PERMANENTS	37	40
GUICHETS PERIODIQUES	0	0
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	39	43
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER	0	0
BUREAUX DE REPRESENTATION	0	0

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	8	5	2	2	3		11	5	320	249	0	0	311	0	631	249
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	93	69		6	1	1	96	72	1 504	1 122	31	7	51	16	1 586	1 145
AGENTS DE MAÎTRISE	112	144			1	2	113	152	821	1 119	0	44	6	15	827	1 178
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	13	1					13	1	54	3	0	0	0	0	54	3
TOTAL	226	219	2	8	5	3	233	230	2 699	2 493	31	51	368	31	3 098	2 575

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS							0	0
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS							0	0
AGENTS DE MAÎTRISE							0	0
EMPLOYÉS ET OUVRIERS							0	0
TOTAL							0	0